



Logement avec terre non raccordée au tableau

Par **jamijulie**, le **25/06/2018** à **14:19**

Bonjour.
J'ai emménagé l'an passé dans une maison datant des années 1970. A notre entrée dans les lieux, le propriétaire a fait poser un différentiel pour que l'électricité soit aux normes (je le cite)
Or entre temps on a eu un problème de plombs qui sautent régulièrement et un ami électricien qui a regardé le tableau m'a dit que la terre n'était pas branchée.
Mon bébé de 11 mois commençant le 4 pattes, je m'inquiète qu'elle n'aille mettre les doigts dans une prise.
Je viens donc d'appeler ma propriétaire qui m'a gentiment renvoyé balader car elle n'a "pas de frais à faire dans cette maison".
Ma question est donc: quels sont mes droits?
Puis je l'obliger à réaliser des travaux?
Merci d'avance pour votre réponse

Par **Lag0**, le **25/06/2018** à **14:33**

Bonjour,
Vous pouvez exiger de votre bailleur une mise en sécurité de l'installation, mais pas une mise aux normes actuelles.
La mise en sécurité consiste en :
- installation d'au moins un dispositif différentiel 30mA (ce qui semble avoir été déjà fait).
- terre reliée aux prises des pièces humides (cuisine, salle de bain).
- liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans la salle de bain.

Par **jamijulie**, le **25/06/2018** à **15:01**

Merci pour votre réponse.
Je demande juste à ce qu'il fasse raccorder le fil de terre au

tableau. Toutes les prises de la maison ont la terre, il ne manque plus que le raccordement.
Entre temps mon propriétaire est passé a la maison pour excuser son épouse qui m'avait envoyé balader plus tôt. Il semblerait qu'il soit d'accord pour faire faire les travaux. Affaire a suivre..

Par **goofyto8**, le **25/06/2018 à 15:13**

bonjour,
[citation]Toutes les prises de la maison ont la terre, il ne manque plus que le raccordement. [/citation]
Lorsqu'une prise électrique installée dans n'importe quelle pièce du logement, possède une borne de terre, cette borne doit être reliée au tableau qui lui même doit être relié à la terre donc raccordé à une borne normalisée enfouie dans le sol.

Par **Lag0**, le **25/06/2018 à 15:23**

[citation]donc raccordé à une borne normalisée enfouie dans le sol.[/citation]
Ce n'est pas la borne qui est enfouie dans le sol...
La prise de terre d'une maison est constituée soit par un ou plusieurs piquets de terre, soit par une cablette de terre en fond de fouille (boucle de câble cuivre nu faisant le tour de la maison à l'extérieur des fondations, méthode conseillée et obligatoire dans certains cas), ou encore par une cablette de terre en tranchée horizontale.

Par **nihilscio**, le **25/06/2018 à 19:57**

Bonjour,
Il est étonnant que le tableau n'ait pas été raccordé. Il faut le faire. Mais ce ne sera pas pour autant qu'il ne sera pas dangereux de mettre les doigts dans les prises. La tension aux bornes d'une prise, qu'elle soit raccordée à la terre ou non, est de 230 V. C'est nécessaire pour faire fonctionner les appareils, mais ce n'est pas bon du tout pour le corps humain. En fait, il est quasiment impossible, même pour un bébé, de mettre les doigts dans une prise, surtout avec les prises conformes aux normes actuelles qui s'obturent automatiquement lorsque rien n'est branché.

Par **jamijulie**, le **25/06/2018 à 21:05**

Merci pour vos réponses qui me sont d'une grande utilité :)